

RAPPORT ANNUEL 2015-2016

SOIS TOI-MÊME
DEVIENS QUELQU'UN.



CÉGEP DE
RIVIÈRE-DU-LOUP

Amendé le 13 février 2017

Le 21 novembre 2016

Madame Hélène David, ministre de l'Enseignement supérieur,
Membres du Conseil d'administration,
Membres de la communauté collégiale,

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, nous vous déposons notre rapport annuel 2015-2016 qui, comme par les années antérieures, reflète l'ampleur des réalisations de notre établissement. Malgré le contexte de décroissance démographique que subit notre région, le contexte de négociation des conventions collectives des membres de notre personnel et les compressions budgétaires avec lesquelles notre établissement a dû composer, nous sommes fiers de ce que les équipes du Cégep de Rivière-du-Loup ont accompli au cours de l'année. C'est à l'ensemble de la communauté collégiale, ces femmes et ces hommes contribuant au quotidien et de façon considérable à l'essor de l'organisation, que revient cette fierté. Et c'est pourquoi, dans notre bilan des activités, nous conjuguons au « nous » en tout temps.

Engagé fermement dans la réussite et la persévérance de nos étudiants inscrits à la formation régulière et à la formation continue, le Cégep a su mettre en œuvre de nombreuses démarches pour maintenir et améliorer les performances de ces derniers. Ces réalisations se sont concrétisées par la rigueur et la passion de nos enseignants chevronnés et de l'ensemble des intervenants qui gravitent autour de la salle de classe.

À la lecture de ce rapport, vous serez à même de constater que toutes nos activités s'inscrivent dans la réalisation de notre mission et de notre Plan stratégique. Il nous semble très important de souligner que le milieu tout entier est demeuré mobilisé autour des orientations stratégiques qui nous animent, plus particulièrement la réussite des étudiants et la qualité de nos programmes d'études.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, membres du Conseil et de la communauté collégiale, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,

Le directeur général,

Denis Boisvert

René Gingras

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 7 |
| MISSION | 7 |
| RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016 | |
| ENJEU UN LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION DE NOS ÉLÈVES | 10 |
| ENJEU DEUX NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES | 12 |
| ENJEU TROIS NOTRE MILIEU DE VIE ET DE TRAVAIL | 14 |
| ENJEU QUATRE LA GESTION DE NOS RESSOURCES | 15 |
| | |
| Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Cégep de Rivière-du-Loup..... | 17 |
| | |
| Membres du Conseil d'administration..... | 22 |
| Membres de la Commission des études | 23 |
| | |
| Tableau 1 Distribution des élèves dans les programmes de l'enseignement régulier | 24 |
| Tableau 2 Distribution des élèves dans les programmes de la formation continue..... | 25 |
| Tableau 3 Répartition du personnel entre les différentes catégories | 26 |
| | |
| Résultats financiers 2015-2016 | 27 |

INTRODUCTION

Le Plan stratégique du Cégep de Rivière-du-Loup, adopté en 2011, énonce les enjeux suivants, desquels découlent les orientations de nos plans de travail annuels :

| | |
|--------------|---|
| ENJEU UN | LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION DE NOS ÉLÈVES |
| ENJEU DEUX | NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES |
| ENJEU TROIS | NOTRE MILIEU DE VIE ET DE TRAVAIL |
| ENJEU QUATRE | LA GESTION DE NOS RESSOURCES |

Le rapport d'activités 2015-2016 constitue un condensé des nombreuses activités et des projets ayant connu leur aboutissement en cours d'année. Il convient certainement de souligner la contribution précieuse et incontournable de chacune des directions, des services, des départements et de chaque membre du personnel du Cégep à la réalisation de notre mission.

MISSION

NOUS, DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec;

Croyons dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

Croyons à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle **d'éducateurs**.

CONTEXTE DE RÉALISATION

Nous croyons à la formation collégiale et nous engageons à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec;

En :

- offrant une gamme diversifiée de programmes, de cours et de services adaptés aux besoins individuels et collectifs de la population que nous desservons;
- informant adéquatement les clientèles potentielles des programmes, cours et services offerts, de leurs caractéristiques et des avantages à poursuivre des études collégiales;

- nous adjoignant des partenaires pour rendre accessibles, localement, des services de formation postsecondaire qui ne le seraient pas autrement, ainsi qu'en décentralisant notre propre offre de formation;
- étant et en demeurant une institution d'enseignement accueillante, efficace, efficiente et engagée dans la réalisation de sa mission;
- admettant toutes les étudiantes et tous les étudiants admissibles et en nous appliquant à minimiser les contraintes d'espace, de contingentement et de financement;
- incarnant une image positive du Collège, en faisant valoir ses avantages distinctifs, en faisant la promotion de la poursuite des études dans les programmes et cours offerts;
- entretenant des liens étroits et productifs avec les intervenants et les élèves des écoles secondaires, ainsi qu'avec les parents de ces élèves;
- mesurant nos progrès pour cette partie de notre mission à l'aide de l'évolution de certains indicateurs :
 - la carte des programmes, des cours et des services offerts;
 - les taux de décrochage au secondaire;
 - les taux de passage au collégial des clientèles visées;
 - la proportion des clientèles visées qui s'inscrivent dans notre Collège par rapport à celles qui s'inscrivent dans d'autres institutions et ce, par programme;
 - les résultats de certains sondages qui pourraient être réalisés sur des aspects particuliers.

Nous croyons dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous engageons à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

En :

- établissant, dans le cadre du projet éducatif, un profil de sortie pour l'ensemble de la clientèle étudiante régulière;
- établissant, pour chacun des programmes, un profil de sortie compatible avec celui du projet éducatif, conforme aux dispositions du Régime des études collégiales et propre à aider les élèves à réussir leur projet de formation;
- facilitant, par des méthodes pédagogiques appropriées, l'acquisition et l'intégration des compétences, des connaissances et des valeurs propres à permettre à l'étudiante et à l'étudiant de cheminer vers son profil de sortie;
- offrant aux étudiantes et aux étudiants un ensemble de services et de mesures propres à faciliter leur apprentissage, à soutenir leur persévérance et à favoriser leur réussite;
- créant et en soutenant un milieu de vie orientant, stimulant et propre à favoriser le développement harmonieux de la personne;
- conservant des locaux propres, fonctionnels et accueillants;
- appliquant, avec la rigueur appropriée, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages qui définit l'encadrement à l'intérieur duquel on peut témoigner d'un apprentissage réussi;
- agissant comme des éducateurs dans nos contacts directs et indirects avec les élèves, par l'exemple que nous donnons et par les valeurs que nous véhiculons;
- mesurant nos progrès pour cette partie de la mission, de façon ponctuelle, par l'évaluation de nos programmes et, de façon régulière, en analysant l'évolution de certains indicateurs :

- le taux de réussite par cours;
- le taux de persévérance et de diplomation;
- le taux de placement;
- le taux d'admission et de réussite au 1^{er} cycle universitaire;
- le taux de participation aux activités de soutien à la réussite ainsi qu'aux activités parascolaires;
- le taux de satisfaction des employeurs, des élèves, des diplômées et diplômés.

Nous croyons à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous engageons à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Selon la mission et les objectifs des différents organismes régionaux responsables du développement dans les domaines économique, social, culturel et sportif, cette contribution se concrétise par :

- nos programmes de formation à l'enseignement régulier, à la formation continue ainsi qu'aux services aux entreprises;
- les retombées économiques directes et indirectes que nos activités génèrent;
- notre représentation au sein d'organismes dédiés au développement régional;
- l'organisation d'événements spéciaux et notre participation à la réalisation d'événements reliés à nos activités et à notre mission;
- l'accès à nos locaux et à nos équipements pour la population;
- notre rôle de catalyseur dans l'introduction de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de faire;
- l'implication de nos employées et employés dans la communauté, implication que nous voulons faciliter et encourager.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous engageons à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle d'éducateurs.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016

L'année scolaire 2015-2016 marquait la dernière année de mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2016. C'est au cours de cette même année que le Cégep a élaboré son prochain plan stratégique pour la période 2016-2021, lequel a été adopté en juin 2016 par le Conseil d'administration.

ENJEU UN : LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION DE NOS ÉLÈVES

La réussite et la diplomation de nos élèves sont au cœur de nos préoccupations. Notre orientation pour atteindre cet enjeu est de favoriser l'apprentissage, la réussite et la persévérance de nos élèves jusqu'à l'obtention du diplôme. Au cours de l'année, nous avons travaillé sur cinq axes d'intervention, soit la première année, les besoins particuliers de certains étudiants, les langages, l'enseignement et l'évaluation des apprentissages.

Afin de favoriser la transition du secondaire au collégial, le Cégep a intégré un guide *Info-parents* bonifié sur le site web du Cégep (<http://www.cegeprdl.ca/info-parents>). Des rencontres d'information sur le thème *Comment accompagner son enfant au collégial?* ont été offertes aux parents de la région et des ateliers sur la transition secondaire-collégial et sur la vie collégiale aux étudiants du 5^e secondaire des écoles de notre territoire. À cet égard, la production de vidéos et de témoignages d'étudiants de divers programmes préuniversitaires et techniques a été réalisée pour alimenter ces ateliers.

Dans le but de soutenir la réussite des étudiants ayant des besoins particuliers, nous avons consolidé l'organisation des services adaptés par le réaménagement physique des lieux et par l'intégration d'un nouveau système de gestion des examens. De la formation et du soutien ont été offerts également au personnel enseignant, notamment pour les demandes de soutien pour les étudiants en stage. De plus, afin de faciliter la démarche des étudiants pour l'obtention d'un diagnostic, un répertoire des différents services offerts dans la région a été développé.

Afin de poursuivre nos efforts visant à améliorer la qualité de la langue, nous avons poursuivi certaines mesures implantées depuis quelques années : cours modifié pour les étudiants ayant des difficultés en français, Centre d'entraînement en français, test diagnostique, activités préparatoires à l'épreuve uniforme en langue et littérature. L'offre d'ateliers pour l'amélioration du français chez les enseignants de programmes d'études ayant manifesté le besoin de parfaire leur connaissance de la nouvelle grammaire s'est aussi poursuivi.

Tous les étudiants suivis en vertu du *Règlement relatif à la réussite scolaire* ont été liés au Centre d'entraînement en français (CEF) et au Centre d'entraînement en mathématiques et physique (CEMP), dont la mise en place s'est finalisée au cours de l'année. Parmi les mesures instaurées afin d'améliorer la réussite en mathématiques, nous avons développé et validé un test diagnostique pour les étudiants du programme de Technologie de l'électronique industrielle. Toujours en lien avec l'axe d'intervention *Les langages*, un Centre d'entraînement en anglais est opérationnel depuis janvier 2016.

Afin de soutenir la consolidation des dispositifs d'évaluation dans les cours et dans les programmes, nous avons poursuivi notre travail de soutien auprès des enseignants, que ce soit de façon individuelle ou lors des travaux d'élaboration ou de révision de programmes.

Dans son *Plan d'amélioration de la réussite et de la diplomation*, le Cégep s'est donné des cibles relatives à la réussite en première session, à la réinscription en troisième session, à la diplomation deux ans après la durée prévue des études et à la réussite de l'épreuve ministérielle en langue et littérature. Au regard de ces cibles, le tableau ci-après présente là où se situe notre établissement.

| Objets | Cibles | Résultats du Cégep |
|---|-------------------|---|
| Réussite en première session | 90 % | 89,2 % |
| Réinscription en troisième session (tous programmes, tous collèges) | 90 % | 83,8 % |
| Diplomation deux ans après la durée prévue des études | 70 % | 66,2 % |
| Réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature | Moyenne du réseau | Six points de pourcentage sous la moyenne du réseau |

ENJEU DEUX : NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES

La qualité de nos programmes d'études repose notamment sur la pertinence, la cohérence, le maintien, le développement et la promotion de nos programmes d'études. Ainsi, au cours de l'année, nous avons travaillé sur quatre axes d'intervention, soit l'évolution de nos programmes d'études, l'offre de formation, la recherche et la relance, ainsi que le recrutement.

Nous avons poursuivi les opérations du processus d'amélioration continue des programmes pour les programmes nouvellement élaborés ou partiellement révisés qui sont en implantation soit Graphisme, Techniques d'éducation à l'enfance, Arts, lettres et communication et Techniques de comptabilité et de gestion. Nous avons poursuivi l'évaluation continue des programmes, toujours selon les six critères d'évaluation proposés par la *Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (CÉEC). La collecte des plans de cours et des évaluations sommatives s'est poursuivie de session en session. Le questionnaire sur la pertinence des programmes d'études a été envoyé aux diplômés en décembre. Un rapport d'évaluation continue incluant un tableau de bord, adopté au Conseil d'administration, est transmis annuellement à chaque département en s'assurant que ces rapports soient pris en compte dans les plans d'action départementaux. Nous avons également révisé notre *Politique institutionnelle de gestion des programmes* (PIGP) et ce faisant, implanté les comités de programmes.

Nous avons en outre accueilli la deuxième cohorte d'étudiants du programme de Baccalauréat international (BI), profil Sciences de la santé, et avons continué son suivi en apportant les modifications nécessaires à son bon fonctionnement.

Une entente entre l'Université Laval et le Cégep de Rivière-du-Loup a été conclue pour une passerelle entre le programme de Graphisme et Design graphique, une première dans le réseau. Avec nos partenaires des cégeps de l'Est, nous avons signé des ententes avec des établissements français afin de favoriser la mobilité étudiante et le recrutement d'étudiants internationaux. Toujours en collaboration avec les cégeps de l'Est, une première offre de formation à distance est proposée aux étudiants de notre territoire avec trois programmes d'études : Aquaculture, Transformation des produits aquatiques et Techniques de bureautique.

Le Service de relations internationales et d'information scolaire (SRIIS) était en implantation cette année. Jusqu'à maintenant, les résultats obtenus confirment la pertinence d'un tel service, tant pour l'international que pour l'information scolaire. Nous sommes encore plus présents sur le territoire et en mesure d'offrir un meilleur service. Plusieurs ententes indépendantes avec les lycées français ont été signées et d'autres sont à venir. Nous avons également reçu quatre étudiants mexicains cette année à la suite d'une entente Québec-Mexique sur la mobilité étudiante.

Des cours hybrides, à distance et en présence pour un même groupe, ont été offerts aux étudiants de deux cégeps par nos enseignants : au Cégep de Beauce-Appalaches pour un cours en informatique et au Cégep de Matane pour deux cours en Arts, lettres et communication. Cette expérimentation se poursuivra l'an prochain. Enfin, en collaboration avec le Cégep de Saint-Jérôme, une AEC en Technologie des véhicules électriques a été élaborée. Du même souffle, le programme de Technologie de l'électronique industrielle a exploré la pertinence d'une continuité de parcours DEP-AEC-DEC incluant cette AEC. À cela s'ajoute la création du *Consortium national d'enseignement des*

compétences en transport électrique (CONNEC-TÉ) avec le Cégep de Saint-Jérôme, projet nous permettant de devenir une référence dans un secteur émergent, et ce, tant en formation sur mesure qu'en formation créditée. Le programme Technologie de l'électronique industrielle a également intégré la formule alternance-travail-études (ATÉ) à la formation.

Des efforts importants ont été consentis au projet d'offre de formation collégiale dans la région du Témiscouata avec la collaboration du Cégep de La Pocatière. Nous poursuivrons nos démarches l'an prochain en vue de la concrétisation de cet important projet.

Une salle multifonctionnelle et un coin jeunesse à la bibliothèque ont été aménagés, permettant ainsi aux étudiantes du programme de Techniques d'éducation à l'enfance d'observer les comportements des enfants et d'animer des activités d'apprentissage. Des enfants des garderies avoisinantes ou des groupes d'enfants d'âge scolaire peuvent être accueillis dans ces espaces nouvellement aménagés.

Inaugurée en janvier, la clinique-école *Ma Santé - Ma clinique* offre une opportunité unique aux étudiantes du programme de Soins infirmiers de parfaire leurs connaissances en offrant à la communauté collégiale un service de soins infirmiers.

En recherche, nos équipes sont particulièrement actives. Plusieurs projets de recherche ont eu cours cette année : trois demandes de subvention recherche et développement appliqués de niveau un (RDA¹) ont été déposées et acceptées. Les travaux de recherche liés à la subvention accordée dans le cadre du *Programme d'innovation dans les collèges et la communauté* (ICC) du CRSNG se poursuivent également (subventions de renforcement de l'innovation (RI) - niveau d'entrée).

Dans un même ordre d'idées, le Service de la formation continue du Cégep de Rivière-du-Loup, membre à part entière du Consortium Groupe Collegia en partenariat avec les cégeps de Matane et de la Gaspésie et des Îles, continue d'innover en s'investissant dans des créneaux porteurs. À cet effet, il a offert, au cours de cette dernière année, de la formation sur mesure à distance pour les commis en pharmacie. Cette initiative confirme une expertise développée depuis plus d'une dizaine d'années au sein de notre organisation et contribue à maintenir notre positionnement stratégique à l'égard de la mise en place éventuelle d'un DEC dans le domaine.

Aussi, au cours de la dernière année, le *Living Lab en innovation ouverte* (LLio) a contribué à la mise en place d'un Fab lab nommé le FABBULLE, dont le mandat premier consiste à sensibiliser tant la communauté collégiale que louterivoise à la fabrication numérique. Il a également initié le projet CUB³, structure dédiée au développement de la fibre entrepreneuriale auprès des étudiants de notre institution. Pour une troisième année, le LLio a participé à la rencontre annuelle de l'*European Network of Living Labs* qui se tenait cette fois à Montréal et a accueilli à Rivière-du-Loup, en marge de cet événement, plus d'une trentaine d'intervenants de Living Labs internationaux. De ces rencontres, le LLio a confirmé des ententes de partenariat pour la réalisation de mandats et un transfert d'expertise notamment en France, en Belgique et au Royaume-Uni.

Enfin, nous avons mis en œuvre des campagnes de promotion de certains programmes d'études afin de stimuler le recrutement. Nous avons concentré nos efforts en Techniques d'intervention en loisir, en Graphisme, en Techniques de design d'intérieur, en Technologie de l'électronique industrielle et au Baccalauréat international.

ENJEU TROIS : NOTRE MILIEU DE VIE ET DE TRAVAIL

Le Cégep a poursuivi son travail afin de maintenir un milieu de vie stimulant pour ses étudiants et pour son personnel. Ainsi, nous avons poursuivi la consolidation de notre programme de sport d'excellence et nous avons maintenu l'encouragement de notre personnel à de saines habitudes de vie en valorisant l'activité physique par la réduction des coûts d'inscription aux activités sportives du Cégep.

Après consultation auprès de la communauté collégiale, nous avons modifié le cadre horaire et une plage horaire d'une heure à la vie étudiante a été ajoutée afin de permettre à nos étudiants pratiquant des sports de compétition de disposer d'heures d'entraînement supplémentaires.

Les services d'aide et de soutien du Cégep ont été particulièrement touchés cette année par les compressions dans le domaine de la santé. Ainsi, les services offerts au Cégep par le CISSS ont été réduits, notamment en raison du départ à la retraite du médecin qui recevait prioritairement les étudiants de notre établissement et d'une diminution des heures de la psychologue. De plus, la promotion du service 811 a été plutôt difficile, nos étudiants étant habitués à recevoir directement les services.

Nous avons poursuivi notre travail sur un guide de gestion de crise psychosociale. Celui-ci devrait être finalisé en 2016-2017. Des rencontres ont également eu lieu entre la Direction des ressources humaines et les syndicats représentant notre personnel afin d'enrichir notre *Politique et procédures visant à contrer et prévenir le harcèlement au Cégep de Rivière-du-Loup*. Notre objectif est d'y inclure des éléments liés à la civilité et au respect dans le but de prévenir les conflits et de faciliter l'intervention concertée entre les instances syndicales et la Direction. La nouvelle politique devrait être adoptée en 2016-2017.

Les départements de sciences et de sciences humaines ont reçu plusieurs conférenciers pendant l'année scolaire, permettant ainsi à leurs étudiants d'élargir leurs horizons et d'être informés sur certains enjeux sociaux ou économiques. De plus, il convient de souligner la participation de deux étudiants de Sciences de la nature au Congrès de l'Association canadienne des physiciens (ACP) grâce au soutien financier d'Hydro-Québec.

La coopérative de services étudiants Réseau-Boulot a dû mettre un terme à ses activités en raison de sa non-rentabilité malgré un volume d'affaires fort intéressant. Il aurait fallu augmenter significativement les tarifs demandés pour arriver à l'équilibre, solution qui aurait inévitablement mené à une perte de clientèle.

Notre bibliothèque a connu quelques changements avec l'aménagement d'une salle de téléenseignement ainsi que d'un coin jeunesse dont nous avons parlé précédemment.

Aussi, le Cégep a diffusé une nouvelle campagne de publicité télévisuelle, en plus d'adhérer à la campagne plus générale de la Fédération des cégeps.

Finalement, en novembre 2015, le Conseil d'administration du Cégep s'est engagé à appuyer la Ville de Rivière-du-Loup dans ses démarches en vue de l'obtention des Jeux du Québec en 2021, d'une part, et de rendre disponibles les installations du Cégep si l'évènement avait lieu, d'autre part. Consécutivement, en avril 2016, SportsQuébec annonçait que la cinquantième édition des Jeux du Québec se tiendrait à Rivière-du-Loup en 2021.

ENJEU QUATRE : LA GESTION DE NOS RESSOURCES

Pour assurer une gestion efficace et efficiente des ressources du Cégep de façon à lui permettre de réaliser pleinement sa mission, nos travaux ont porté sur quatre axes d'intervention, soit les ressources humaines, les ressources technologiques informationnelles, les ressources financières et les ressources matérielles.

L'année 2015-2016 a été influencée par la négociation des conventions collectives. Même si les relations de travail au plan local semblaient bien fonctionner, les moyens de pression ont ralenti la mise en place de certaines actions. Par exemple, nous avons dû retarder l'évaluation du personnel enseignant et du personnel professionnel à l'hiver.

Aussi, la consultation, le travail continu avec le personnel enseignant et la collaboration avec les instances syndicales ont permis la résolution rapide de conflits et aussi d'éviter l'éclatement de certaines situations problématiques dans des départements. Nous avons aussi sensibilisé les départements d'enseignement à mieux détailler l'implantation de règles claires dans la répartition des tâches, de manière à diminuer significativement certains irritants.

Un tableau des résultats des tests de français à l'embauche a été réalisé afin d'améliorer le suivi relatif à la qualité de la langue du personnel. Une enseignante du Département de français, langue et littérature accompagne ceux qui auraient eu des résultats plus faibles.

En informatique, nous avons fait l'acquisition d'un système « UPS » qui sera mis en marche en 2016-2017 afin de protéger nos équipements et les rendre moins vulnérables en cas de panne électrique. La virtualisation par l'installation de nouveaux serveurs et des travaux sur la sécurité informatique ont également débuté durant l'année et se poursuivront durant l'année 2016-2017. L'équipe du Service de l'informatique a été sollicitée au maximum afin de bien coordonner tous ces changements pour que tout soit fonctionnel en début de session au mois d'août 2016.

Afin de gérer les ressources financières avec rigueur, efficacité et transparence et de contrer les effets des compressions budgétaires multiples des dernières années, un contrôle plus serré a été exercé par l'ensemble des directions du Cégep quant à l'attribution et à la reprise des heures supplémentaires. Aussi, chaque fois qu'un employé quitte le Cégep pour quelque raison que ce soit, une réflexion sur la réorganisation du travail et sur la constitution de la structure organisationnelle est systématiquement effectuée, préalablement à l'embauche d'un remplaçant. La description de nos processus de contrôle interne s'est poursuivie pour « Paie et avantages sociaux », nous permettant d'identifier des faiblesses de contrôle et d'instaurer des mesures d'atténuation des risques identifiés. En outre, un processus de budget révisé de mi-année financière a été mis en place afin d'exercer un contrôle plus serré des dépenses et des revenus de fonctionnement.

Dans le but de maintenir un milieu de vie fonctionnel et sécuritaire pour notre communauté collégiale, nous avons procédé à une mise à jour importante de notre *Plan des mesures d'urgence*, principalement en ce qui concerne le plan d'intervention spécifique pour le confinement barricadé. Les policiers de la Sûreté du Québec ont été impliqués dans notre démarche et une présentation à notre personnel a été effectuée au terme de cette mise à jour, en janvier 2016.

En ce qui concerne nos pratiques en fonction des exigences légales et réglementaires, nous avons révisé deux règlements et une politique et avons élaboré un document portant sur les *Procédures relatives aux lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction pour le Cégep de Rivière-du-Loup*, à la demande du Conseil du trésor. Nous avons également révisé trois protocoles d'entente : deux avec la Ville de Rivière-du-Loup (utilisation des installations du Centre sportif du Cégep, services relatifs aux aires de circulation et de stationnement situées sur la propriété du Cégep) et un avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) (utilisation des locaux du Cégep).

Enfin, dans le cadre de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE), nous avons conclu huit contrats de service comportant une dépense de plus de 25 000 \$, d'une valeur totale de 519 532 \$ avant taxes. Nous n'avons conclu aucun contrat de plus de 10 000 \$ avec une personne physique. De plus, nous confirmons que le niveau d'effectif attribué pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 a été respecté en conformité avec la LGCE (voir tableau ci-dessous).

Cégep de Rivière-du-Loup
Niveau des effectifs pour la LGCE

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

| | |
|--|--------------------------------|
| Cible établie par le SCT pour la période | 400 948 |
| Nombre d'heures rémunérées par mois | |
| Avril 2015 | 35 048 |
| Mai 2015 | 33 125 |
| Juin 2015 | 34 165 |
| Juillet 2015 | 31 321 |
| Aout 2015 | 30 530 |
| Septembre 2015 | 32 978 |
| Octobre 2015 | 31 904 |
| Novembre 2015 | 29 012 |
| Décembre 2015 | 32 673 |
| Janvier 2016 | 33 714 |
| Février 2016 | 32 615 |
| Mars 2016 | 35 046 |
| | <u>392 131</u> |
| Écart entre la cible et les heures rémunérées | <u><u>8 817</u></u> |

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Au cours de l'année 2015-2016, le conseiller en déontologie, chargé de l'application du présent code, n'a été saisi d'aucune plainte ou situation d'irrégularité.

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du *Code civil du Québec* et aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du Conseil d'administration du Cégep;
- administrateurs membres du personnel : les personnes qui occupent les postes de directeur général et de directeur des études ainsi que les deux membres du personnel enseignant, le membre du personnel professionnel et le membre du personnel de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateurs;
- Code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Cégep : le Cégep de Rivière-du-Loup;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. OBJET

Le présent Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du Conseil d'administration du Cégep, et;
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Cégep.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code. Chaque membre du Conseil est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent le Cégep de Rivière-du-Loup, la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du *Code civil du Québec*. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.3 du Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indument de sa position pour en tirer un avantage personnel.

5.2 En ce qui a trait aux renseignements confidentiels, l'administrateur :

- est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus;
- pourrait être tenu de signer une entente de confidentialité sur un objet précis et sensible;
- ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
La confidentialité à laquelle est tenu le membre du Conseil n'est pas exigée si :
 - le Conseil autorise la divulgation;
 - les renseignements sont disponibles au public;
 - les renseignements doivent être divulgués en vertu d'une loi ou de l'ordonnance d'un tribunal.

5.3 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :

- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime;
- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Cégep est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Cégep en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Le Cégep a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les administrateurs doivent transmettre toute demande de renseignements à la personne responsable du Service des communications du Cégep.

Lorsqu'un administrateur est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil.

7. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Cégep. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le Conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

8.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du Conseil;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Cégep;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Cégep, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Cégep et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect.

Les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Cégep en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

8.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 8.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

8.4 Déclarations d'intérêts

Dans les trente (30) jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du Conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle, ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

8.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au Conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du Conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité. Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

8.6 Rôle du président

Le président du Conseil est responsable du bon déroulement des réunions du Conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du Conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du Conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le Conseil. La décision du président est finale.

9. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du Conseil ou toute autre personne nommée par le Conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête à la réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au Conseil d'administration dans le cas où un administrateur aurait contrevenu au présent Code;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la Loi.

10. CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseiller en déontologie saisit le Conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du présent Code ainsi que des résultats de son enquête.

Le Conseil d'administration ou le comité constitué par le Conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bienfondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les trente (30) jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du Conseil d'administration.

Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au présent Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou une demande de révocation de son statut de membre du Conseil d'administration à l'autorité compétente.

11. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent code entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

Adopté au Conseil d'administration le 21 septembre 2015.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentant des Commissions scolaires

Vacant

Représentant des Universités

Denis Boisvert

Représentant du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Bas-Saint-Laurent

Vacant

Membres socioéconomiques

Marielle Raymond

Claire Rivet

Représentantes des entreprises régionales œuvrant dans les secteurs économiques reliés aux programmes d'études techniques

Marie-Claude Desbiens

Manon Ouellet

Représentants des parents

Réjean Boudreau

Vacant

Représentants des enseignants

France Dionne

Denis Paradis

Représentante des professionnels

Maud Cloutier

Représentants des titulaires d'un diplôme d'études collégiales

Programmes d'études techniques

Patrice Desbiens, vice-président

Programmes d'études préuniversitaires

Fabien Pellerin, président

Représentants des étudiants

Programmes d'études techniques

Vacant

Programmes d'études préuniversitaires

François Deschênes

Représentante du personnel de soutien

Jessica Lepage

Représentants de la direction

René Gingras, directeur général

Marjolaine Roy, directrice des études

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Directrice des études

Marjolaine Roy

Membres désignés par la Direction des études et le Collège

Marjolaine Veilleux, directrice adjointe des études aux programmes

André Gobeil, directeur de la Formation continue

Enseignants

Formation générale

Jean Dumais

Yenifer Morales

Jérémie Pouliot

Formation technique

Manon Deschênes

Sylvie Lavoie

Diane Morisset

Annie Pineault

Professionnels

Manon Bossé

Francis Djibo

Personnel de soutien

Stéphane Bernier

Étudiants

François Deschênes

Édouard Proulx

1 poste vacant

TABLEAU 1
DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER

| PROGRAMMES | 2013-2014 | % | 2014-2015 | % | 2015-2016 | % |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| <i>Secteur préuniversitaire</i> | | | | | | |
| Accueil et intégration | 0 | | 0 | | 0 | |
| Tremplin DEC | 64 | | 75 | | 76 | |
| Sciences de la nature | 101 | | 89 | | 86 | |
| Baccalauréat International | | | 12 | | 19 | |
| Sciences humaines | 138 | | 145 | | 143 | |
| Culture et communication (Arts et Lettres) | 34 | | 37 | | 30 | |
| Arts plastiques (Arts visuels) | 24 | | 25 | | 21 | |
| Sous-total : | 361 | 35 % | 383 | 37 % | 375 | 37 % |
| <i>Secteur technique</i> | | | | | | |
| Soins infirmiers | 99 | | 95 | | 97 | |
| Soins préhospitaliers d'urgence | 77 | | 81 | | 87 | |
| Technologie de l'électronique industrielle | 30 | | 27 | | 24 | |
| Techniques d'éducation à l'enfance | 113 | | 114 | | 95 | |
| Techniques d'intervention en loisir | 116 | | 124 | | 95 | |
| Techniques de comptabilité et de gestion | 58 | | 58 | | 66 | |
| Techniques de l'informatique | 32 | | 32 | | 35 | |
| Graphisme | 98 | | 90 | | 72 | |
| Design d'intérieur | 42 | | 37 | | 41 | |
| Sous-total : | 665 | 65 % | 658 | 63 % | 612 | 63 % |
| Commandites | 4 | | 9 | | 15 | |
| TOTAL (enseignement régulier) | 1030 | 100 % | 1050 | 100 % | 1002 | 100 % |

TABLEAU 2

DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE

Nombre d'étudiants inscrits en début de programme

| PROGRAMMES | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|------------|------------|------------|
| Conception et réalisation de films Web (NWY.1K) | | 16 | |
| Techniques de réalisation de films documentaires (NWY.0C) | 13 | 17 | 27 |
| L'Art du montage : cinéma-télé-Web | 14 | | 22 |
| Responsable d'animation en établissement de vacances (JYC.0C) | 23 | | |
| Wapikoni mobile (conception de films Web en lien avec son milieu) | | 17 | |
| Animateur en village de vacances (LCL.25) | | | |
| Services-conseils en voyage (<i>à distance</i>) | 22 | 30 | |
| Coopérant-Volontaire | | | |
| Techniques de biométhanisation et de compostage (ECA.0N) | | | |
| Techniques de biométhanisation et de compostage (ECA.0N) <i>passerelle à distance</i> | 25 | | |
| Techniques de gestion des eaux (ERA.0B) | | 26 | |
| Maintenance d'éoliennes (ELJ.00) | 9 | | |
| Passerelle SPU 181.A0 | 16 | | |
| TOTAL | 122 | 106 | 49 |
| École de français | 218 | 189 | 192 |
| Service aux entreprises | 53 | 142 | 59 |
| TOTAL (formation continue) | 393 | 437 | 300 |

TABLEAU 3
RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES

| CATÉGORIE | HOMMES | % | FEMMES | % | TOTAL 2015-2016 | TOTAL 2014-2015 |
|-------------------------------------|---------------|-----------|---------------|-----------|---------------------------|---------------------------|
| Hors-cadres et cadres | 8 | 62 | 5 | 38 | 13 | 13 |
| Personnel professionnel | 4 | 25 | 12 | 75 | 16 | 16 |
| Enseignants | 37 | 40 | 55 | 60 | 92 | 95 |
| Employés de soutien syndiqués | 33 | 50 | 33 | 50 | 66 | 66 |
| Employées de soutien non syndiquées | 0 | 0 | 2 | 100 | 2 | 2 |
| Personnel occasionnel | 109 | 40 | 164 | 60 | 273 | 303 |
| TOTAL | 191 | 41 | 271 | 59 | 462 | 495 |

RÉSULTATS FINANCIERS 2015-2016

Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2016

Fonds de fonctionnement

Cégep de Rivière-du-Loup

| | 2016 | 2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus | | |
| Enseignement régulier ¹ | 16 699 447 | 17 137 618 |
| Formation continue ² | 2 015 579 | 2 102 337 |
| Services auxiliaires | 935 847 | 962 144 |
| Total | 19 650 873 | 20 202 099 |
| Charges | | |
| Salaires et avantages sociaux - Enseignants ³ | 16 719 173 | 17 296 626 |
| Salaires et avantages sociaux - Autres personnels ³ | 2 012 938 | 2 110 846 |
| Autres charges | 958 565 | 931 205 |
| Total | 19 690 676 | 20 338 677 |
| Excédent des revenus sur les charges | (39 803) | (136 578) |
| Évolution du solde de fonds | | |
| Solde de fonds au début de l'exercice ⁴ | 535 318 | 671 896 |
| Excédent des revenus (charges) | (39 803) | (136 578) |
| Virements au fonds des immobilisations | | |
| Remboursements d'emprunts autofinancés | - | - |
| Acquisitions d'immobilisations | (6 623) | - |
| Autres | - | - |
| Total | (46 426) | (136 578) |
| Solde de fonds à la fin de l'exercice ⁵ | 488 892 | 535 318 |
| Solde de fonds affecté à des projets ⁶ | 50 000 | 300 000 |
| Solde de fonds non affecté à des projets ⁶ | 438 892 | 235 318 |

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 « Résultats détaillés par centre de responsabilités » et du Tableau F1 « Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.
2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.
3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.
4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.
5. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non-redressés).
6. Ces montants sont présentés aux lignes 39 et 41 de l'onglet « Situation financière » du rapport financier annuel 2015-2016.